

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 16 décembre 2019

Date de l'annonce publique : 09/12/2019

Date de la convocation des conseillers : 09/12/2019

Présents JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevine ; QUINTUS-SCHANEN, échevine ; BALLMANN, conseillère ; BERGER, conseiller ; BRIX, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; MICHELS, conseiller ; REDING, conseiller ; REITER, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGEBERT, secrétaire communal.

Absent(s) ./.

Référence CC.2019-12-16 - 5.1

Point de l'ordre du jour 5.1

Objet Allocation de subside extraordinaire (1).

Le conseil communal,

Considérant que le collège échevinal propose d'allouer un subside de 4.200 euros au Tennis Club Réiserbann pour compenser la perte de recettes en raison de la suppression des courts de tennis de Berchem et la période d'attente de l'aménagement de nouveaux courts à Crauthem ;

Considérant que le conseil communal n'a pas d'objection à cette allocation de subside extraordinaire ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'allouer le subside extraordinaire suivant :

Bénéficiaire	Montant en €	Imputation budgétaire	Exercice
Tennis Club Réiserbann	4.200,00	3/825/648110/99001	2019

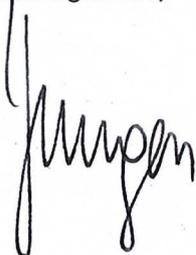
En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 27 décembre 2019

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

